Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère chargé de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

cerfa
N° 14734*02

Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection de l'environnement

Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception	Dossier complet le	N° d'enregistrement
20/12/2014	17/11/2014	F09314P0240

1. Intitulé du projet

Défrichement de 2,3 ha sur le site du CEA Cadarache – zone d'implantation de l'installation CHEOPS

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom | Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale: Commissariat à l'Energie Atomique et aux Energies alternatives

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale: BONNET CHRISTIAN Directeur du centre de Cadarache

RCS / SIRET: 775 685 019 00405 | Forme juridique: EPIC

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
51.a	Défrichement de 2,3 ha dans l'enceinte du CEA Cadarache

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Défrichement de 2,3 ha peuplé de chênes verts et pubescents, prairies sèches

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est le défrichement d'une zone de 2,3 ha dans l'enceinte du CEA Cadarache dans le but d'implanter une nouvelle installation.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Dans un premier temps, le défrichement sera réalisé par abattage et débardage mécanisé. Les opérations de dessouchage se feront dans la foulée.
Les opérations de défrichement et de dessouchage se feront durant la période de septembre à octobre 2015

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Pas de phase d'exploitation concernant le défrichement ; la phase d'exploitation concernera la réalisation de l'installation CHEOPS

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?
La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s)

Autorisation de défrichement soumise à évaluation des incidences Natura 2000
(Arrêté de la Préfecture des Bouches du Rhône n°2013 123-0002 du 03/05/2013)

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Autorisation de défrichement

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Défrichement	2,3 ha

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

CEA Cadarache
Route départementale D952
13108
Saint Paul lez Durance
Section C - Parcelles 663 et 546

Coordonnées géographiques[1] **Long.** 5 ° 45 ' 37 ".256 **Lat.** 43 ° 40 ' 49 ".120

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : **Long.** __ ° __ ' __ " __ **Lat.** __ ° __ ' __ " __

Point d'arrivée : **Long.** __ ° __ ' __ " __ **Lat.** __ ° __ ' __ " __

Communes traversées :

Aucune

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui ☐ Non ☒

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ? Oui ☐ Non ☐

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ? Oui ☒ Non ☐

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

Le défrichement de la zone est fonctionnellement lié à la réalisation d'une installation par le CEA Cadarache

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols
Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Le terrain d'implantation, situé dans l'enceinte du CEA Cadarache, ne fait actuellement l'objet d'aucun usage. Il est constitué de chênaies (chênes verts et pubescents) et de prairies sèches

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ? **Oui** [X] **Non** [ ]

Si oui, intitulé et date d'approbation ; Précisez le ou les réglements applicables à la zone du projet

Plan d'occupation de la mairie de Saint Paul Lez Durance
date d'approbation 16/08/1983
Règlement applicable [UN] Centre Nucléaire

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ? **Oui** [ ] **Non** [ ]

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :
Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	[ ]	[X]	
en zone de montagne ?	[ ]	[X]	
sur le territoire d'une commune littorale ?	[ ]	[X]	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	[ ]	[X]	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	[ ]	[X]	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	☐	☒	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	La commune de Saint Paul les Durance est située dans le périmètre des risques naturels prévisibles. Les PPR concernant les aléas sismiques et les mouvements de terrains (chute de blocs) ont été approuvés le 09/04/1996. Un PPR concernant le risque inondation a été prescrit le 06/12/2011
dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	☐	☒	
dans un site inscrit ou classé ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	**Oui**	**Non**	**Lequel et à quelle distance ?**
d'un site Natura 2000 ?	☒	☐	SIC de la montagne Sainte Victoire : 1.5 km ZPS et SIC de la Durance : 2.8 km ZPS du massif du Petit Luberon : 3.7 km
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	☐	☒	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?
Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? *Appréciez sommairement l'impact potentiel*
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	☐	☒	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	valorisation du bois via une société forestière
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☒	☐	Susceptible d'entraîner des perturbations du fait de la présence d'espèces protégées (Grimpereau des jardins, Mésange à longue queue, Mésange charbonnière, Mésange huppée, Pic épeiche, Pic épeichette, Pinson des arbres, Pouillot de Bonelli, Rougegorge familier, Sittelle torchepot, Ecureuil roux, Lézard des murailles, Lézard vert, Psammodrome d'Edwards et Zygène cendrée) et remarquables (Arcyptère provençale). Respect de recommandations pour limiter l'impact du défrichement : - Evitement des stations d'espèces remarquables : Pic épeichette, Psammodrome et Zygène cendrée - Restauration d'habitats d'Arcyptère - Période de défrichement en septembre ou octobre, hors périodes sensibles pour la faune (cf Etude Faune Flore)
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	Voir en annexe l'évaluation des incidences NATURA 2000

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	la zone est dominée par des chênaies et des pelouses sèches
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Bruit des machines permettant le défrichement. L'impact est faible compte tenu de l'éloignement des habitations : 200 m de la clôture du centre et 1,5 km de Saint Paul lez Durance
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	☐	☒
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	☐	☒

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui ☐ **Non** X Si oui, décrivez lesquelles :

Les effets cumulés des différents projets connus selon l'article R 122-5 du code de l'environnement sont estimés faibles sur les milieux naturels, la flore et la faune du secteur de Cadarache (faibles emprises et espèces concernées bien représentées dans le secteur)

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ **Non** X Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Ce projet a fait l'objet d'un pré diagnostic écologique qui a conduit aux choix du lieux d'implantation de l'installation et a adapter le planning de réalisation des opérations de défrichements pour prendre en compte les recommandations de l'écologue en vue de limiter les impacts.

Ainsi le projet s'engage à :

- respecter le calendrier préconisé pour le défrichement et le déssouchage
- éviter la pollution des sols pendant le chantier
- prévenir le risque incendie
- ne pas prévoir de baies vitrées au sein des bâtiments
- proscrire la plantation d'espèces végétales exotiques envahissantes
- restaurer et gérer écologiquement les abords de la future installation
- contenir les emprises du chantier au strict nécessaire
- limiter l'éclairage nocturne
- préserver les habitats du site les plus riches sur le plan naturaliste
- surveillance écologique du chantier
- la gestion écologique des boisements

Compte tenu de ces dispositions, il ne nous semble pas nécessaire d'effectuer une étude d'impact.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - **non publiée** ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	X
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques *5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°* un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	X
5	**Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques *5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°* :** plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	X

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Etat initial des milieux naturels, de la flore et de la faune et évaluation appropriée des incidences Natura 2000, If Ecologie Conseil septembre 2014

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus X

Fait à St Paul lez Durance le, - 7 NOV. 2014

Signature

Christian Bouvet
Directeur de la Calade